

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 179-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.522

Déposée le: 02.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schwaar (Wileroltigen, PBD) (porte-parole)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 07.09.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Interruption de toute planification d'aires de transit pour gens du voyage étrangers

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'annuler le renvoi du crédit d'objet ACE 675/2016, voté par le Grand Conseil, pour la planification et la réalisation d'une aire de transit destinée aux gens du voyage étrangers, afin de décharger le Conseil-exécutif et la JCE de la recherche d'autres sites ;
2. de suspendre le processus et de renoncer à l'évaluation d'autres sites jusqu'à ce que les lignes directrices « Aires de séjour et de transit destinées aux gens du voyage dans le canton de Berne » de juin 2011 et la « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne » de janvier 2013 soient révisées, mises à jour et approuvées par le Grand Conseil.

Développement :

Les gens du voyage étrangers ont cette année encore fait halte dans différents sites de notre canton. La partie émergée de l'iceberg était visible à Wileroltigen, qui a reçu la visite de gens du

voyage pour la troisième fois ces dernières années. En effet, aux limites de ce village de 380 habitants, on trouve, sur le territoire fédéral, une aire de repos pour les chauffeurs de camions, avec deux parcelles de terre cultivable attenantes. Début juin, quelque 50 véhicules immatriculés en France ont occupé l'ensemble du site pendant une semaine, si bien que l'accès depuis l'autoroute a dû être fermé. Les chauffeurs de camions n'avaient ainsi plus la possibilité de l'utiliser pour la nuit afin de respecter leurs heures de repos. En conséquence, l'OFROU a renvoyé les gens du voyage, dont le convoi s'est déplacé sur les terrains agricoles attenants. En quelques semaines, le nombre de caravanes est monté à plus de 200. Selon les estimations, au plus fort de leur séjour, plus de 500 gens du voyage étrangers se trouvaient sur ces deux parcelles, au plus grand mécontentement de la population locale.

Les Sinti et les Roms ont une nouvelle fois montré qu'ils ne sont aucunement disposés à s'adapter à notre culture : non-respect des prescriptions en matière de commerce (lessivage de volets sans protection), installation de toilettes en plein air sur une grande surface, abandon d'ordures ménagères dans la forêt, prélèvements d'eau non autorisés dans le village, utilisation de la route principale comme lieu de rencontre et dommages matériels aux clôtures des parcelles. Mi-juillet, le Conseil-exécutif a annoncé que la création d'une aire de transit pour les gens du voyage étrangers à cet emplacement est à l'étude.

Il faut donc marquer un temps d'arrêt dans cette procédure.

Point 1 : le 12 septembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé le crédit d'objet pour la planification et la réalisation d'une aire de transit à Meinisberg au Conseil-exécutif avec sept conditions. Ce dernier est entre autres prié d'évaluer un emplacement à des coûts nettement inférieurs. En raison des faits évoqués précédemment, il n'est pas envisageable de poursuivre la planification du site prévu à Wileroltigen, étant donné que cet emplacement fait l'objet d'un fort rejet au niveau suprarégional.

Point 2 : les deux projets ne correspondent plus à l'actualité. Le site à planifier n'est en aucune manière décrit, l'estimation des coûts n'est plus à jour, la répartition des tâches n'a pas été respectée ni contrôlée. Par conséquent, la situation devrait être réexaminée et faire l'objet d'un nouveau vote à l'échelon fédéral avant que le canton de Berne n'engage d'autres dépenses à la JCE pour l'évaluation des aires de transit.

En outre, dans le contexte du programme d'allègement à venir du canton de Berne, les coûts d'une aire de transit ne se justifient pas.

Motivation de l'urgence : l'objet de cette intervention doit être clarifié avant le prochain passage des gens du voyage.

Destinataire

- Grand Conseil